MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,

- Vu l'arrêté du 13 mars 2024 nommant le jury du concours externe du CAPLP, section génie industriel option matériaux souples, à la session 2024,

- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommées pour les épreuves d'admissibilité du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Véronique GRAVELEAU Professeure certifiée	Académie de NANTES
Mme Nathalie JAMINAIS Professeure certifiée	Académie de NANTES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU